

1881 Payerne

A l'assemblée des délégués du 30 janvier, la demande d'admission dans la Société cantonale adressée par la CONCORDIA allemande de Genève provoqua une longue discussion. Comme les avis étaient très partagés, cette société fut invitée à prendre part au prochain concours. Finalement l'admission fut refusée, ainsi que celle de la Société de chant de Châtel-Saint-Denis.

Comme précédemment, des concerts d'arrondissements ont lieu dans le courant du printemps et le 13 mars, les directeurs sont réunis pour exécuter les chœurs d'ensemble. En raison de cette réunion, les sections sont dispensées de l'inspection prévue par le règlement.

Le samedi 18 juin, au soir, s'ouvre la fête sous la présidence de Benjamin JAN, instituteur; président honoraire Paul VULLIÉMOZ, conseiller national. Musiques de fête: Musique de la ville de Lausanne et Musique de Payerne.

Toute la ville est merveilleusement décorée. Grands sapins plantés partout à profusion, festons moussus, guirlandes et fleurs, drapeaux et banderoles.

En fin d'après-midi arrivent les sociétés venant de loin.

Le dimanche matin, le ciel est un peu sombre; la pluie fine cesse bientôt pour faire place à un temps qui ne contrariera en rien la réussite de la fête. A l'arrivée des sections, le cortège se forme et se rend à la cantine où M. de CROUSAZ, conseiller d'Etat, leur souhaite la bienvenue. Le drapeau de la Société cantonale est ensuite remis à la section de Payerne par M. BOICEAU, conseiller d'Etat, au nom des Lausannois. Son discours, d'une grande élévation de pensée, est vigoureusement applaudi.

Les concours ont lieu dans la matinée, suivis de la répétition générale.

Le grand concert débute à 2 heures, dans le temple.

Le soir, le banquet réunit à la cantine les invités et les quelque huit cents chanteurs en fête. Plusieurs discours, des bonnes paroles se perdent dans le bruit. Les convives assis à proximité de la tribune entendent successivement Paul BRIOD, Marc MARGUERAT, CHUARD, préfet, ESTOPPEY, conseiller d'Etat et BRIDEL, président de Zofingue, lequel, en paroles d'un charme ensorcelant, porte son toast aux dames et demoiselles de Payerne.

Un nouveau cortège se forme. C'est la promenade aux flambeaux à travers les rues tout illuminées, sous les feux de Bengale, les fusées, la combinaison ingénieuse des lampions et des feux divers. Puis, on revient à la cantine où trois lustres à gaz jettent leurs feux sur une foule énorme. Après minuit, les rangs s'éclaircissent; seuls les danseurs demeurent infatigables.

Le lundi, à 11 heures, le train emmène les chanteurs à travers les prés fleurant bon le foin. L'arrivée à Fribourg est saluée par des détonations de mortiers, pendant que la Musique de la LANDWEHR joue sur le quai de la gare. Sur la place des Ormeaux, on fait honneur au vin généreux abondamment offert par le Conseil communal. Puis, pendant une heure, autour de la statue du père GIRARD, les discours alternent avec les chœurs d'ensemble et les morceaux de musique. A 2 heures, les chanteurs se pressent sous les voûtes de la cathédrale pour y entendre un concert du célèbre organiste Vogt. Enfin c'est le retour «at home», par Payerne ou Lausanne.

Revenons maintenant au concert, d'une longueur exagérée.

On se souvient qu'à la fête de Lausanne, seules les cinq sections ayant obtenu les meilleurs résultats à chacun des concours populaire et artistique se produisirent individuellement. Cette mesure provoqua de terribles jalousies, si bien que le Comité central décida qu'à Payerne toutes les sociétés chanteraient un morceau de leur choix pour éviter des «froissements très pénibles.»

C'est ainsi que **le programme compte 36 numéros**. Il débute par un chœur d'ensemble et une fantaisie sur les Huguenots de MEYERBEER, par la Musique de Lausanne.

Puis viennent les 27 chœurs des sections concurrentes, suivis des 3 chœurs des sociétés invitées, le MÄNNERCHOR de Morat, la SOCIÉTÉ DE CHANT de Fribourg et L'ORPHÉON de Neuchâtel. Enfin 4 chœurs d'ensemble pour terminer.

Constatations des jurys

Au sujet des chœurs d'ensemble, le jury constate avec regret toujours plus de **négligence**, se traduisant par **l'indifférence** et même **l'absence** de chanteurs, par **l'indécision**, conséquence inévitable du manque d'étude. Peu d'énergie, pas d'accentuation, le rythme négligé, peu de justesse; enfin, une mollesse générale qui rend l'effet monotone. Un contrôle plus sévère se révèle indispensable avant une fête future.

Constatation assez troublante, l'autre jury loue dans les chœurs d'ensemble les belles et franches voix de ténor qui ont fait le plus brillant effet.

Par contre, la seconde basse était trop peu sonore. *«Ces chœurs, remarquablement dirigés par M. Gerber, nous ont fait un plaisir sans mélange.»*

En division populaire, le concours a été satisfaisant. Le jury pense cependant qu'en général une prononciation plus nette et plus pure serait possible. Il a été étonné des différences de mouvements pris par les directeurs dans le chœur imposé.

Celui-ci avait été envoyé aux sections le 17 avril à la division populaire et le 1^{er} mai à la division supérieure.

Le jury du concours de la section artistique a été frappé du peu de soins que plusieurs sociétés ont mis dans l'étude de ce chœur. A d'honorables exceptions près, l'exécution en a été médiocre.

Dans quelques sociétés, les voix de ténors sont maigres dans le registre aigu. Puis le jury ajoute : *« Nous sommes heureux cependant de constater qu'il y a progrès général et marquant dans nos sociétés, notamment dans la proportion des voix, dans le rythme, dans la prononciation et dans les nuances. Les sociétés invitées ont fait grand plaisir: elles doivent être pour nous des modèles à suivre et à imiter. »*

Les prix

En division populaire, le jury a attribué 6 prix couronnés et 11 prix simples. ZOFINGUE obtient le 1^{er} prix avec 195 points (max. 200) et la CONCORDIA de Genève le 2^{ème} prix, avec 180 points.

En division artistique, 4 prix couronnés et 7 prix simples. 1^{er} prix : CHORALE DE BULLE, 182,5 points; 2^{ème} prix : FROHSINN de Vevey, 172,5 points.

De nouveau, grand mécontentement à l'ouïe de la proclamation des résultats. Décidément, la devise de nombre de chanteurs est et demeure:

« Il n'y en a point comme nous! »

Le moyen dès lors de ne pas manifester sa mauvaise humeur quand on trouve le résultat décevant!

La fête de 1883 sera organisée par les sections de **Vevey** et de **La Tour-de-Peilz**. La question de la participation de toutes les sociétés au concert se pose de nouveau. Si le programme comporte l'exécution de 33 chœurs particuliers, il sera trop long et trop monotone. D'autre part, si seules les sections jugées les meilleures sont admises à chanter, on provoque le mécontentement des autres, qui ne manquent pas de désertir les chœurs d'ensemble. Le Comité central trouve heureusement la solution qui donnera satisfaction au public et aux chanteurs. Le programme comprendra 1 chœur d'ensemble seulement, plus la CANTATE DE GRANDSON, de H. PLUMHOF, et des productions d'orchestre et de solistes. De cette manière toutes les sections se produiront collectivement et aucune individuellement.

Le chœur imposé sera remis 2 mois avant la fête pour la division populaire et 1 mois et demi pour la division artistique.

Les répétitions d'arrondissements, obligatoires pour la CANTATE DE GRANDSON, seront dirigées par PLUMHOF lui-même. L'étude faite par les sections sera ainsi contrôlée sérieusement.

800 chanteurs

Déficit : 63.10